

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	10 fr.	Un an.....	12 fr.
Six mois.....	6 »	Six mois.....	7 »
Trois mois.....	4 »	Trois mois.....	5 »

PAYABLES D'AVANCE

RÉDACTEUR EN CHEF : EM. LAGROIX

Rédaction et Administration : Boîte aux Lettres, 18, Rue d'Espagne — TUNIS

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'ADRESSE DU JOURNAL.

La PETITE TUNISIE ne paraît que le vendredi du 15 juin au 30 septembre

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

Tunis, le 25 octobre 1894

Ces excellents amis !

Au milieu de quelques bons arguments en faveur du rattachement de la Tunisie au nouveau ministère des Colonies la *Dépêche Algérienne* disait, dans son numéro de dimanche dernier :

De quelque façon qu'on envisage le problème, une modification du système, jusqu'ici en vigueur, s'impose.

Il a pu être bon, mais il a produit tous ses effets utiles. Désormais il est cause que la Tunisie au lieu de prospérer, végète ainsi qu'il n'a été que trop visible sous la dernière administration de M. Rouvier.

Nous sommes prêts à croire aux bonnes intentions de son successeur, mais nous demeurons convaincu qu'il serait beaucoup plus à même de réaliser le programme avec lequel il arrivera à Tunis si, au lieu de relever du quai d'Orsay, il voyait rattacher sa fonction à un ministère administratif, tel que celui des Colonies !

Merci du cadeau, Messieurs les Algériens.

Nous préférons cent fois que notre Résident général soit pris parmi les diplomates de carrière plutôt que dans l'administration préfectorale ou parmi les éclopés de la politique.

Est-ce sérieusement, voyons, que vous dites que notre nouveau Résident général pourrait mieux réaliser le programme qu'il se tracera en arrivant à Tunis, s'il dépendait du ministère des Colonies plutôt que de celui des Affaires Etrangères ? C'est une plaisanterie de votre part et nous sommes persuadés que M. Millet fera autant d'utile besogne, bien que ressortissant du quai d'Orsay.

Nous haussons les épaules quand nous vous voyons écrire, avec un sérieux qui fait pouffer de rire les Tunisiens, que la Tunisie a végété sous l'administration de M. Charles Rouvier.

Trouveriez-vous donc que le bagage de celui-ci ne soit pas suffisant ? Tel n'est pas notre avis ni celui de la colonie.

N'est-ce pas grâce à ses démarches pressantes que nous avons enfin nos chemins de fer ? n'est-ce pas à lui que nous devons d'avoir bientôt un port achevé à Tunis, un autre à Sousse et un troisième à Sfax ? Les autres questions qu'il avait étudiées, son honorable successeur les conduira à bonne fin, nous en avons la certitude.

Evidemment, les cailles ne sont pas tombées toutes rôties pendant ces deux dernières années, mais un Résident commande-t-il aux astres et peut-on lui faire un reproche si les récoltes ont manqué par suite du défaut de pluies ?

Messieurs les Algériens devraient bien s'occuper un peu plus de leurs intérêts plutôt que de se mêler des nôtres ; nous ne leur demandons rien, qu'ils nous laissent donc tranquilles ; nous n'avons que faire de leurs conseils qui ne sont pas toujours désintéressés.

Car il ne faut pas qu'ils se le dissimulent, nous voyons bien où ils veulent en arriver en demandant le rattachement de la Tunisie au ministère des Colonies ; aussi espérons-nous qu'ils attendront

longtemps avant de voir leur rêve réalisé.

Pour le moment, n'y songez pas, messieurs nos voisins, le fruit n'est pas encore assez mûr pour être cueilli.

Plus tard.

Tout le monde à Bizerte est d'accord pour admettre que si M. le contrôleur civil Guénard est l'un des agents les plus dévoués de la C. P. B., il est, par contre, très dur envers ses compatriotes lorsqu'il n'est pas injuste.

On lui reconnaît aussi des tendresses exagérées envers les compatriotes du maboulique « Flippo » et il paraîtrait que ce n'est que parmi eux qu'il a choisi sa domesticité.

Outre que M. le contrôleur Guénard, vice-consul de France, a quelques droits à rentrer dans la vie privée, comme qui dirait « à écumer tranquillement son pot », les considérations ci-dessus seraient déjà amplement suffisantes pour l'y expédier de vive force.

L'on dit aussi que si M. Guénard n'aime pas à être critiqué il ne dédaigne pas parfois de descendre dans l'arène et c'est ainsi qu'on lui a attribué certaine critique parue dans le « Courrier de Bizerte » concernant des actes du gouvernement dont il est l'agent salarié.

Il nous revient aussi que sa conduite à l'égard de M. Béchu, vice-président de la municipalité, ancien trésorier-payeur général aux armées, n'est pas exempte de reproches et que, notamment la démission de ce dernier aurait été provoquée par ses machinations.

Certes, nous sommes loin de soutenir que l'administration de M. Béchu, comme vice-président de la municipalité ait été parfaite en tous points et que parfois il n'eût pas été préférable qu'il s'occupât de pêcher tranquillement à la ligne, mais ce que personne n'a jamais songé à lui contester c'est son intégrité absolue et son dévouement à la chose publique.

Aussi ce que nous ne pouvons admettre c'est que M. Guénard ait essayé d'arriver à obtenir qu'il s'incline devant le caïd de Bizerte et alors surtout que ce dernier n'avait pas le beau rôle.

Quels que soient les griefs que nous puissions avoir contre M. Guénard, nous rougirions, pour satisfaire notre rancune, de travailler à rabaisser l'élément français devant l'élément indigène et à assurer la prépondérance à ce dernier.

Dans tous les cas, c'est l'acte le plus coupable que l'on puisse reprocher à un consul de France.

On nous prie de demander à l'honorable général Leclerc, si la circulaire ministérielle concernant les médecins militaires, est tombée en désuétude en Tunisie.

Il paraîtrait que certain médecin militaire non seulement accaparerait la clientèle civile, mais encore serait appointé comme médecin d'une de nos grandes compagnies.

Voilà un docteur qui foule avec une désinvolture charmante les circulaires de ses chefs — qu'en pense-t-on ? — et cause un préjudice à ses confrères qui n'ont pas l'heur de passer chaque fin de mois à la caisse de la Trésorerie aux armées.

ARRIVÉE DE M. ROUVIER

Notre ancien et estimé Résident général et Madame Rouvier sont arrivés mercredi, par le courrier la *Ville de Barcelone* de la Compagnie Générale Transatlantique.

Un grand nombre de fonctionnaires et de colons s'étaient rendus au port afin de

présenter leurs hommages au ministre et à sa charmante jeune femme qui nous quittent après un séjour de moins de deux années.

A l'occasion du départ de M. Rouvier, un comité s'est constitué afin de lui offrir un punch d'adieu. Nous ferons connaître, dans notre chronique locale, le jour, l'heure et le lieu où sera donné ce punch.

Tous nos concitoyens auront à cœur d'y assister, afin d'exprimer à notre ancien Résident général combien profondes sont les sympathies qu'il a su se créer en notre pays d'adoption.

Voyons, est-ce que ce scandale n'a pas assez duré ?

Sera-t-il longtemps encore donné au public ce triste spectacle de voir M. Phuisier Proal, vous apporter une assignation en déclaration de faillite, un commandement ou voir même venir pratiquer une saisie, mollement étendu dans une superbe calèche ?

Il faut vraiment être en Tunisie pour voir chose semblable. Nulle part ailleurs on le tolérerait.

Aussi espérons-nous bien que M. le procureur de la République fera comprendre à M. Phuisier Proal, qu'un peu de modestie lui siérait mieux.

Il est assez pénible, à n'importe quel justiciable, de recevoir une visite *obligatoire* d'un huissier sans que celui-ci vienne encore *san-farouner* à votre nez avec son équipage de maître.

Qu'il se serve de celui-ci pour aller se promener, rien de plus juste, libre qu'il est de dépenser son argent comme bon lui semble, mais encore une fois, M. le procureur ne doit pas tolérer qu'il aille porter ses actes d'une façon qui scandalise toute la population.

L'Administration et la Colonisation DE LA TUNISIE

Nous ne prétendons pas aujourd'hui examiner quel est le département ministériel le plus apte à tirer parti de la Tunisie, dit notre confrère la *Politique Coloniale*. Nous n'avons ni à défendre ni à attaquer les bureaux de la sous-direction des Protectorats au ministère des Affaires Etrangères, qui comptent, nous dit-on des agents très suffisants pour leur tâche : tout au plus aurions-nous, il y a quelques mois, exprimé le regret que, sauf le directeur de ce service, aucun des agents chargés de contrôler de Paris l'administration de la Tunisie, n'eût mis le pied dans ce pays, ni même hors de France : il est des diplomates, on le sait, qui aiment trop le quai d'Orsay pour s'aventurer loin de ses alentours ; c'est peut-être insuffisant pour apprécier la situation des pays situés au-delà de la Méditerranée, que d'avoir un horizon borné de la place des Invalides à la rue de Bourgoigne, même pour des agents en sous-ordre, car le directeur des Protectorats, dont les fonctions sont si absorbantes, doit laisser à ses collaborateurs, sous peine de retards considérables, le souci et la responsabilité des détails du service. Un ancien chef du cabinet du Résident général, que nous avons pu apprécier à Tunis, vient d'être rattaché à l'administration centrale : espérons qu'on utilisera sa connaissance de l'administration tunisienne,

et qu'on ne l'a pas affecté à l'étude de la question de Terre-Neuve ou des affaires de Chine ?

Le ministère des Colonies aurait-il moins de répugnance que le département des Affaires Etrangères pour la spécialisation des agents de l'administration centrale, qui a ses avantages incontestables ? C'est possible. Mais ce qui importe surtout, c'est le choix du Résident général et de ses collaborateurs.

Il importe de se préoccuper moins de l'origine des fonctionnaires, je veux dire des bureaux où ils ont fait leur éducation personnelle, que de leurs qualités propres. On a reproché aux agents des Affaires Etrangères, qui ont été envoyés en Tunisie, d'ajourner les questions et d'user, avec excès, de la politique d'attermoiments ; on a attribué leur attitude aux habitudes de réserve de la carrière diplomatique : celle-ci, observons-le, ne serait pas si coupable. Combien y a-t-il eu de diplomates détachés à la Résidence générale ? MM. Combou et Massicault proviennent de l'administration préfectorale, tout comme M. Bompart, qui a été secrétaire général du gouvernement tunisien, et Monsieur Benoit, qui, depuis, est devenu ministre plénipotentiaire et directeur des Protectorats, était rédacteur au ministère de la Justice, avant d'être nommé rédacteur à la direction du contentieux du ministère des Affaires Etrangères. Parmi les agents de grade élevé attachés à la Résidence, il n'y a eu que trois diplomates et un consul qui provinssent de la « carrière » : MM. d'Estournelles, Blondel, Riffault et Regnault. On ne peut donc attribuer aux traditions diplomatiques les errements suivis par le plus grand nombre des Résidents et de leurs collaborateurs immédiats, ceux qui les remplaçaient pendant leurs congés : ce n'est pas parce qu'il avait reçu le grade de ministre que M. Cambon s'est montré bon administrateur, comme il s'est montré, plus tard, bon diplomate ; ce n'est pas dans les bureaux du quai d'Orsay qu'il avait fait son apprentissage ; et la responsabilité des erreurs que nous pourrions reprocher à d'autres administrateurs doit retomber, par contre, sur eux-mêmes et non sur l'administration des Affaires Etrangères, à laquelle ils n'ont été rattachés que sur le tard, lorsqu'ils avaient leur caractère ferme déjà, leurs traditions administratives, leurs habitudes de travail.

Il peut y avoir parmi les administrateurs, de bons diplomates, et parmi les diplomates de bons administrateurs : nous savons, du reste, que chacun ne suit pas la carrière à laquelle il est naturellement le plus apte. Mais il y a aussi parmi les administrateurs, comme parmi les diplomates, de mauvais administrateurs ; ce sont ceux qu'il ne faut pas envoyer en Tunisie.

Au lieu de se préoccuper si tel ou tel a un grade diplomatique, ou en envie un, qu'on cherche à connaître son caractère, qu'on se donne la peine d'étudier son passé, de lire les rapports qu'il a pu faire, et même de causer avec lui, de manière à apprécier quelles sont ses qualités propres et, par conséquent, le poste où il va trouver le meilleur emploi, au lieu de se

fier à la réputation des agents qui, d'une manière vague, sont connus comme « intelligents », mais qui peuvent échouer ici et réussir là. Tel ne sera pas apte d'administrer la Tunisie qui aura bien administré tel département ou telle colonie ; tel sera un mauvais Résident général à Tunis, qui aura été un excellent ministre de France en un poste d'Europe ou d'Amérique. Tel aussi ne sera bon à rien, ni comme diplomate, ni comme administrateur : cela se voit dans toutes les carrières

(A suivre.)

On nous a raconté le récit le plus invraisemblable sur la conduite de certains docteurs de notre ville qui, appelés pour donner des soins à une jeune femme en couches, qui était entre la vie et la mort, auraient par des échappatoires refusé d'aller donner des soins à cette femme mourante.

S'il le faut, nous donnerons les noms de ces êtres inhumains.

M. Jean de Fures, alias Garnier, ancien pharmacien à Philippeville, ancien électricien, actuellement architecte, est prié de passer au bureau du journal pour vouloir bien nous fournir quelques explications complémentaires sur ce qu'il désire, car nous avouons ne pas avoir bien compris le sens de la lettre qu'il nous a écrite.

Tunis, le 23 octobre 1894.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre article, de votre dernier numéro, intitulé : Port d'armes, vous réclamez à juste raison que le Gouvernement continue à être énergique dans la délivrance des ports d'armes ; vous réclamez qu'il fasse la guerre à ce ramassis de Siciliens dont une grande partie, en dépit des lois, continue à porter des armes sous leurs vêtements, probablement pour y remplacer le casier judiciaire, dont un grand nombre éprouverait plus d'une difficulté pour se le procurer, même l'Union les y aidant dans ces recherches.

C'est très bien que le Gouvernement soit énergique ; mais faut-il que les punitions de ceux qui enfreignent la loi, soient un exemple salutaire aux autres ; vous lisez dans les chroniques judiciaires : 4 jours, 8 jours de prison pour port d'armes prohibées ; c'est très bien pour un honnête homme, reconnu comme tel, qui enfreint la loi bien souvent sans le savoir ou sans aucun mauvais dessein ; c'est trop peu pour ceux qui jugent qu'il est de la dignité d'un homme de marcher avec des armes, surtout lorsque celles-ci sont destinées à quelques coups qui distingueront de longtemps la Sicile des autres pays ; je dis qu'en ce cas la justice ne doit pas frapper uniformément, elle doit punir en conséquence de l'intention, 8 jours pour ces chevaliers du couteau, c'est les encourager à recommencer ; le jour où pour toutes espèces de délits, elle agira ainsi, elle aura rendu un grand service aux Français.

Veuillez agréer, etc.

Un de vos lecteurs.

LES GALERIES PARISIENNES

Chaque jour marque à Tunis une étape nouvelle dans la voie du progrès et le mouvement d'immigration française ne fait que s'affirmer de plus en plus.

Les industries de luxe commencent, elles aussi, à s'installer parmi nous et dans cet ordre d'idées, nous nous faisons un plaisir d'annoncer à nos élégantes et à nos lectrices l'inauguration des *Galerias Parisiennes* grands magasins de nouveautés à l'instar des établissements similaires de Paris, qui vient d'ouvrir ses nombreux rayons et combler une lacune auprès du beau sexe tunisien.

Nos dames n'auront plus besoin de commander leurs toilettes sur échantillons et sur gravures qui ne reproduisent qu'imparfaitement la forme des vêtements et la nuance des chatoyantes étoffes.

Elles pourront désormais choisir sur place et à leur goût tout ce qui concerne la toilette féminine et ces mille bibelots produits journaliers de l'industrie parisienne qui embellissent si heureusement les plus belles installations connues.

Le directeur des *Galerias Parisiennes*, qui a fait un stage dans les grands magasins de nouveautés de la capitale, n'a reculé devant aucun sacrifice pour mériter la bienveillance de sa clientèle, et le principe de la maison est de se contenter d'un *très petit bénéfice*, ce qui permet de vendre beaucoup et de renouveler constamment les assortiments.

Nos lectrices trouveront aux *Galerias Parisiennes* un choix immense de nouveautés à des prix accessibles à toutes les bourses.

Nous ne voulons pas en dire plus long aujourd'hui, nous réservant de les détailler plus amplement lors de leur grande exposition des articles d'hiver qui aura lieu incessamment.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro un article relatif à l'interprétation que donne la direction générale des Finances, à l'article 6 du décret portant concession à M. Doninos des Monts de Piété Tunisiens, interprétation qui cause non seulement un préjudice énorme aux emprunteurs, mais encore qui est une véritable prime à l'usure ainsi que nous l'écrivit notre correspondant.

Échos Tunisiens

LE PUNCH D'ADIEU

Le punch offert à M. Rouvier aura lieu demain soir à 8 h. 1/2 au Théâtre Français.

Retour de France

Notre rédacteur en chef, rentré d'Alger et de France par le courrier de diman-

che, a repris immédiatement la direction du journal.

La déchéance de la Société Seigle

Notre conseil municipal, se conformant strictement aux engagements passés avec M. Seigle portant concession du Casino de Tunis, a prononcé sa déchéance pour non exécution du contrat dans les délais convenus.

Cette déchéance remet en bonne posture notre municipalité qui, il faut bien l'avouer, avait passé un véritable marché de dupe avec M. Seigle. Et si la société de celui-ci est bien constituée, comme son mandataire l'affirme, rien n'empêchera nos municipaux de traiter avec elle sur de nouvelles bases.

Bienvenue

Le *Sémaphore Tunisien*, un nouveau journal quotidien, vient de faire son apparition à Tunis.

Nous lui souhaitons longue vie et prospérité.

???

Nous avons, ce nous semble, nettement posé la question au sujet de M. le greffier du canton sud.

Est-il vrai que ce brave homme a fait payer, durant plusieurs années, 3 fr. 25 l'inscription au rôle des affaires commerciales et 0 fr. 75 celle des affaires civiles ou réciproquement, inscription qui ne coûte qu'UN SOU.

Si ce greffier a réellement fait payer ce prix-là aux justiciables, pourquoi ne lui fait-on pas rendre gorge et pourquoi ne le rend-on pas aux douceurs de la vie privée ?

Le Casino d'Hamman-el-Lif

Un impresario de nos amis est entré en pourparlers avec la Banque de Tunisie pour lui louer son casino, l'année prochaine.

Si cet établissement tombe entre ses mains, c'est en foule que le public se portera, l'an prochain à Hamman-el-Lif.

La révocation de « Fen-de-brut »

La société à laquelle appartenait M. Fen-de-brut, de Sousse, a définitivement prononcé sa révocation pour mauvaise gestion. Ce monsieur désirait, paraît-il, retourner parmi nous pour faire... le paon sans doute.

Les vingt-sept derniers indigènes qu'un impresario avait emmenés à l'Exposition de Lyon sont rentrés par le courrier de mercredi enchantés et... la bourse bien garnie.

Avant leur départ de Lyon, le comité de l'exposition a remis à chacun d'eux une médaille commémorative.

Carnet mondain

Demain, sera célébré le mariage de la

charmante et gracieuse fille cadette du sympathique docteur Kaddour ben Larbey avec M. de Fages de Latour, ingénieur de 1^{re} classe des Ponts et Chaussées, directeur adjoint des Travaux Publics.

Nous formons des vœux pour les futurs époux et leur souhaitons bonheur, prospérité et nombreuse progéniture.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs l'importante fabrique de vêtements et chemises E. et H. Caire, de Marseille, maison avantageusement connue dans la France entière et dans toute l'Amérique du Sud où elle a une importante succursale à Buenos Ayres.

La maison Caire se recommande par la qualité de ses marchandises et son bon marché extraordinaire.

Voir l'avis aux annonces de la 4^e page.

L'ouverture de la saison théâtrale est annoncée pour le 29 courant avec *Faust*.

Compagnie de navigation mixte

Le vapeur *Tafna*, capitaine Brun, partira directement pour Marseille le mardi 30 octobre 1894, à six heures du soir.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, de Tunis, 11, rue Es-Sadikis.

Sur la ligne d'Hamman-el-Lif

Depuis le lundi premier octobre, l'horaire des trains sur la ligne de Hamman-el-Lif est ainsi modifié :

ALLER

Tunis, départ. — 6 h. — 11 h. 15 mat. — 2 h. 15 — 4 h. 15 — 5 h. 45 — 8 h. soir.
Hamman-el-Lif, arrivée. — 6 h. 30 — 11 h. 45 mat. — 2 h. 45 — 4 h. 45 — 6 h. 15 — 8 h. 30 soir.

RETOUR

Hamman-el-Lif, départ. — 7 h. matin — 1 h. 15 — 3 h. 15 — 5 h. — 6 h. 30 — 9 h. soir.
Tunis, arrivée. — 7 h. 30 mat. — 1 h. 45 — 3 h. 45 — 5 h. 30 — 7 h. — 9 h. 30 s.

Etude de M^e F. SOULET, huissier à Tunis.

VENTE

par autorité de Justice

Le DIMANCHE VINGT-HUIT OCTOBRE 1894, à huit heures du matin, il sera procédé par les soins de MM. les Commissaires priseurs de Tunis, à la salle des Ventes, rue de Danemark, à la vente aux enchères publiques de :

- 1° Commodes imitation acajou, dessus marbre ;
- 2° Bnnes arabes et accessoires ;
- 3° Un tapis ;
- 4° Objets verre fantaisie.

Au comptant, frais en sus.

L'huissier poursuivant,
F. SOULET

Maison Veuve G. BARBERA

MARCHAND-TAILLEUR, CIVIL & MILITAIRE
Avenue de France, maison Bodoy

Grand assortiment de draperies hautes nouveautés

DE LA SAISON
pour complets sur mesure

Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.
Prix Modérés

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les fitages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en *Fer Homogène et acier* et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI
TUNIS. — 43, rue des Glacières, 43. — TUNIS

M. D. GDDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

PÉTROLE ATLANTIC

garanti 1^{re} qualité

Véritable Pétrole américain de Philadelphie
sans fumée

CHARBONS BRIQUETTES

Braisettes industrielles
GROSSES BRAISSETTES
1^{re} marque

VENTE en GROS et DEMI-GROS

Pour tous renseignements s'adresser à M. V.-J. FARGEON, 3, rue Bab-el-Khadra (ancienne maison Pisani).

Domaine POTIN

CHAUX HYDRAULIQUE & CEMENTS

Dépôt : près de la gare française

Vin rouge - Vin blanc - Eau-de-vie

S'adresser à MM. COMTE et C^e, bureaux : à l'entrepôt du domaine, rue de Portugal.

Grand Restaurant d'Athènes

Tenu par M. PAPAYANNI
Rue de l'Eglise, 4.

GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS

(authentique) de provenance directe

Prix : 1 fr. 50 le litre. — On porte à domicile

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Bœuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs
Dans toutes les pharmacies.

Se défier des Contrefaçons
Dépôt : PHARMACIE NÉE

MONTS DE PIÉTÉ DE TUNISIE

Autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION :

38, RUE SIDI-KADOUS ET RUE DES GLACIÈRES, 67
Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires { 69, rue de la Kasba,
12, rue Kachachine.

5 Médailles d'or — Grand Diplôme d'honneur, Paris 1899

Demange frères & Alioth

PROPRIÉTAIRES-INDUSTRIELS

PAU, SOUSSE, BORDEAUX

Huiles d'olive de Tunisie

GARANTIES PURES DE TOUT MÉLANGE

Expédition en colis postaux
de 5 kilos en Tunisie, Algérie,
Corse, France et à l'Étranger

Livraison à domicile en estagnon de 5, 10, 15, 20 et 25
KILOS

S'adresser pour
toutes les commandes
à M. Paul NADAL
représentant pour la Tunisie, 13, rue d'Allemagne, Tunis.

Envoi franco d'échantillons sur demande

CAVES CÉLESTIN

J.-C. CIBIAL

COMMISSION-EXPORTATION

Rue de l'Eglise
et 4, impasse Mousmar-el-Casha, 4

TUNIS

ÉTUDE

M. G. VIGNALE

Avocat-défenseur
rue de l'Ancienne Douane,
numéro 34, maison Cé-
sana, Tunis.

VENTE

sur saisie immobilière
D'UNE

MAISON

sise à Tunis
Rue Achour, n° 5

L'adjudication aura lieu
le **MERCREDI QUAR-
TORZE NOVEMBRE**
1894, à 1 h. 1/2 de relevée
en l'audience des criées
du Tribunal Civil de
première instance de
Tunis, y séant au Pa-
lais de Justice, ancien
palais Khéreddine.

DÉSIGNATION

de
l'immeuble à vendre

Une MAISON construite
en pierres, terre, chaux
et sable, couverte en ter-
rasse. Cet immeuble qui
paraît vaste est occupé
par le saisi et les siens
et d'autres locataires, on
ne sait dans quelles con-
ditions. Il est composé
d'un rez-de-chaussée
et de deux étages. Il a
façade sur la rue Achour
de deux côtés, cette
rue formant rentrée et
pour ainsi dire impasse
d'un côté; sur la façade
rue Achour on remarque
une ouverture au rez-de-
chaussée et deux ouver-
tures à chaque étage.

Il existe en outre deux
petites ouvertures grillé-
es, l'une au premier,
l'autre au deuxième éta-
ge; sur la façade rue
Achour, formant impasse,
de nombreuses ouvertu-
res sont disséminées.

Limites: au sud, par
l'immeuble numéro 3, rue
Achour; au nord et à
l'ouest, par la rue Achour;
à l'est, par l'immeuble
rue Achour, n° 7.

N.-B. — L'immeuble mis
en vente est grevé d'un
enzel annuel et perpé-
tuel de trois cents piastres
au profit du pour-
suivant; il reste dû à ce
jour six cents piastres
d'enzel pour les années
1311-1312.

Cet immeuble a été
saisi à la requête de Mon-
sieur Mohamed Ennifer,
propriétaire, demeurant à
Tunis, ayant M' Vignale
pour défenseur, sur le
sieur Raphaël Silvera,
propriétaire, demeurant
à Tunis, suivant procès-
verbal de M' Patel, huis-
sier à Tunis, en date du
16 juillet 1894, visé le dit
jour par M. le Consul de
France à Tunis.

La publication du ca-
hier des charges a eu lieu
le 10 octobre 1894 et par
jugement en date du dit
jour, la vente a été fixée
au 14 novembre 1894.

MISE A PRIX

Mille deux cents 1.200
francs, ci

Il est déclaré conformé-
ment aux dispositions
de l'art. 696 C. P. C., mo-
difié par la loi du 21 mai
1838, que tous ceux du
chef desquels il pourrait
être pris inscription sur
ledit immeuble saisi pour
raison d'hypothèques lé-
gales devront requérir

cette inscription avant la
transcription du jugement
d'adjudication.

S'adresser pour plus
amples renseignements, à
M' Vignale, avocat-défen-
seur, rue de l'Ancienne-
Douane, 34, et au greffe
du Tribunal civil de Tu-
nis où se trouve déposé le
cahier des charges.

Fait et rédigé à Tunis,
le 17 octobre 1894.

Signé; G. VIGNALE.

ÉTUDE

M. G. VIGNALE

Avocat-défenseur
rue de l'Ancienne Douane,
numéro 34, maison Cé-
sana, Tunis.

VENTE

sur saisie immobilière
D'UNE

MAISON

sise à Tunis

Rues El Ghariani, n° 19
et Ed-Daoulathi, n° 17

Il sera procédé le Mercredi
21 Novembre 1894, à
une heure et demie de
relevée, en l'audience
des criées du Tribunal
civil de Tunis, séant au
Palais de Justice, an-
cien Palais Khéreddine,
à l'adjudication au
plus offrant et dernier
enchérisseur de l'im-
meuble ci-après dési-
gné:

DÉSIGNATION

de

l'immeuble à vendre

Une MAISON, sise à

Tunis, rue El-Ghariani,
n° 18, et rue Ed-Daoulathi,
n° 17, canton et arrondis-
sement dudit.

Cette maison est cons-
truite en pierres, chaux
et sable, avec premier
étage et terrasse.

Elle forme l'angle de la
rue El-Ghariani et de la
rue Ed-Daoulathi où elle
porte le numéro 17.

La façade sur la rue El-
Ghariani ouvre au nord
sur ladite rue, par:

Au rez-de-chaussée une
porte à deux ouvrants,
peinte couleur marron,
dessus fer, ouvert en de-
mi lune. Cette porte abou-
tit directement sur l'esca-
lier conduisant au premier
étage. On remarque, en
outre, au rez-de-chaus-
sée, deux lucarnes grilla-
gées en fer, une grande
porte cochère à deux ou-
vrants donnant accès dans
un magasin, une porte co-
chère à deux ouvrants par
laquelle on pénètre dans
la cour intérieure du rez-
de-chaussée de ladite
maison, et enfin une autre
porte à deux ouvrants
d'un magasin formant
l'angle de la rue El-Gha-
riani sus-dite et de la rue
Ed-Daoulathi. Au premier
étage, façade rue El-Gha-
riani, existent trois gran-
des fenêtres avec grilla-
ges en fer et en saillie sur
la rue, et deux petites fe-
nêtres également grilla-
gées en fer.

Sur la façade donnant
sur la rue Ed-Daoulathi et
qui porte le numéro 17 de
ladite rue, on remarque
au rez-de-chaussée la
porte à deux ouvrants,
peinte en bleu, du maga-
sin formant angle dont il
est ci-dessus parlé, et au
premier étage une fenêtre
avec grillage en fer et en
saillie sur la rue.

Le rez-de-chaussée de
cet immeuble serait habi-
té par les sieurs Ham

Bourgel, Hai Guez et Hai
Djaoui, à titre de locatai-
res, on ne sait à quelles
conditions.

Le magasin, sis rue El-
Ghariani paraît être in-
occupé actuellement. Le
magasin, situé à l'angle,
serait loué au notaire reb-
bi Hai Guez. Le premier
étage est occupé par le
sieur Chaloum ben Milhir
Gozlan, propriétaire de
l'immeuble, et par un
sieur David Koschkoeh,
on ne sait à quel titre ni
dans quelles conditions.
Cet immeuble est borné:
au nord, par la rue El-
Ghariani; à l'est, par
l'immeuble portant le nu-
méro 15 de ladite rue El-
Ghariani, et à l'ouest, par
la rue El-Daoulathi. La
longueur de la façade sur
la rue El-Ghariani est de
douze mètres dix centi-
mètres environ, et celle
de la façade sur la rue
Ed-Daoulathi de deux mè-
tres quatre-vingt-dix cen-
timètres environ. La su-
perficie totale de l'immeu-
ble paraît être d'environ
cent quarante mètres car-
rés.

Cet immeuble a été sai-
si à la requête de Mon-
sieur Giovanni Campa-
niolo, docteur en méde-
cine, demeurant à Tunis,
ayant M' Vignale pour
défenseur, demeurant à
Tunis, rue de l'Ancienne-
Douane, numéro 31, sur
le sieur Chaloum ben Mi-
lhir Gozlan, propriétaire,
demeurant à Tunis, sui-
vant procès-verbal de
M' Granjon, huissier à
Tunis, en date du 29 août
1894, visé ledit jour par
Monsieur le Consul de
France à Tunis.

N.-B. — Le présent im-
meuble est grevé d'un en-
zel annuel et perpétuel
de la somme de cent cin-
quante francs au profit du
sieur Youssef Zaid, de-

meurant à Tunis. Il est dû
à ce jour une année d'ar-
rérage de cet enzel. Il est
également dû à l'adminis-
tration municipale une
somme de 112 francs pour
droits de carroube, ba-
loyage et égouts.

La publication du ca-
hier des charges a eu lieu
le 10 octobre 1894 et par
jugement en date dudit
jour, la vente a été fixée
au 21 novembre 1894.

MISE A PRIX

Trois mille 3.000
francs, ci

Il a été déclaré conformé-
ment aux dispositions
de l'article 696, C. P. C.,
modifié par la loi du 21

mai 1838, que tous ceux
du chef desquels il pour-
rait être pris inscription
sur les biens immeubles sai-
sis pour raison d'hypo-
thèques légales devront
requérir cette inscription
avant la transcription du
jugement d'adjudication.

S'adresser pour plus
amples renseignements à
M' Vignale, avocat-défen-
seur, rue de l'Ancienne-
Douane, numéro 34, et au
greffe du Tribunal civil
de Tunis où se trouve
déposé le cahier des char-
ges.

Fait et rédigé par moi,
avocat-défenseur à Tunis,
le 18 octobre 1894.

Signé: G. VIGNALE.

AU BON MARCHÉ
NOUVEAUTES
Maison ARISTIDE BOUICAUT
PARIS



Le système de vendre
tout à petit bénéfice et entièrement de confiance
est absolu dans les Magasins du BON MARCHÉ.

Les Magasins du BON MARCHÉ réunissent dans tous
leurs articles le choix le plus complet, le plus riche et le
plus élégant; il est reconnu qu'ils offrent de très grands
avantages tant au point de vue de la qualité que du bon
marché réel de toutes leurs marchandises.

Ces Magasins, les plus grands et les mieux organisés du
monde entier, sont l'une des curiosités de PARIS.

Catalogues, Echantillons, Albums et Modèles d'Articles
confectionnés adressés franco sur demande.

Expédition dans toutes les parties du monde.
Correspondants dans toutes les langues.

Tous les envois (autres que les meubles et objets encombrants)
sont faits franco à partir de 25 francs, mais seulement
à destination des localités desservies par une gare de chemin
de fer. — Pour les autres localités, franco Marseille, ou,
à partir de 50 francs, franco jusqu'à destination
moyennant 5 o/o de la facture.

La Maison du BON MARCHÉ n'a de Succursale
ou de Représentant ni en France, ni à l'Étranger, et
prie ses Clients de se mettre en garde contre les marchands
qui se servent de son titre pour établir une confusion.

GRAND Bazar Tunisien

Maison Universelle

A. BEAUCAINE & C^{ie}

29, rue Al-Djazira, 29 — TUNIS

Les propriétaires du **Grand Bazar Tunisien**, toujours soucieux de la bonne
renommée de leur Maison, et désirant conserver le monopole du bon marché à Tunis, ne
veulent manquer aucune occasion d'être agréables à leur nombreuse clientèle en consentant
chaque jour de nouveaux sacrifices.

C'est ainsi qu'à l'entrée de la saison d'hiver, ils viennent de faire d'importantes
diminutions de prix sur un grand nombre d'articles, notamment au Ménage, à la
Porcelaine et à la Mercerie. Ces rayons, prenant chaque jour une importance plus
grande, viennent d'être considérablement augmentés. A la Bonneterie, qui vient de
recevoir un choix unique de nouveautés d'hiver; au rayon de chaussures, qui est cer-
tainement le mieux assorti de la place; aux rayons des Articles de Paris, de Parfu-
merie et de Jouets, ainsi qu'à la Bijouterie, où on trouvera les ouvrages de la Maison
Christoffe, garantis, au prix du nouveau tarif.

Inutile de rappeler que tous les articles du **Grand Bazar Tunisien**, sont de
fabrication essentiellement française.

Nous donnons un aperçu de quelques prix défiant toute concurrence :

Robes d'enfants lainage	depuis	1 95
Fichus laine	—	» 95
Parapluies	—	2 »
Bérets d'enfants	—	» 30
Valises	—	1 25
Papier à lettre anglais (25 feuilles, 25 enveloppes)	la boîte	» 40
Sabots pour hommes et femmes	depuis	1 95
Galoches fourrées pour enfants	—	2 50
Brodequins de chasse, articles extra solide	—	10 50
Couteaux de table, manche ébène, lame acier fondu, garanti	la douzaine	2 50
Couverts de table, métal anglais, extra fort	—	7 80
Toile cirée pour toilette, 1 ^{re} 50 de large	le mètre	2 50
Lampes merveilleuses	depuis	4 75
Suspensions pour salles à manger	—	15 45
Casseroles émaillées, fortes, 0 ^{re} 24	—	1 25
Marmites émaillées, 6 litres	—	4 25
Fourneaux à pétrole	depuis	4 25
Service de table faïence, décor riche, 34 pièces	—	32 »
Service de table dessert, décor riche, 29 pièces	—	15 »
Service de table, cristal, 52 pièces	depuis	45 »
Service de table, demi-cristal, 52 pièces	—	10 50
Réveille-matin	—	4 50
Corylopsis du Japon	—	2 10
Lubin	—	2 10
Etc., etc.		

EXPÉDITIONS POUR L'INTÉRIEUR

Couturière Parisienne

M^{me} DELALANDE

6, rue d'Angleterre (en face la Poste)

TUNIS

COSTUMES DE SOIRÉE — TRAVESTISSEMENT

EAU-DE-VIE de VIN vieille

60 cent. le litre POUR FRUITS 60 cent. le litre

REICHENBACH

Rue de Constantine près de l'Imprimerie

Rapide,

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR des CHEVEUX



AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES
OU TOMBENT-ILS ?

SI VOUS
Employer le ROYAL
WINDSOR qui rend
aux cheveux gris la
couleur et la beauté
naturelles de la jeun-
esse. Il arrête la chute
des cheveux et fait dis-
paraître les pellicules. Il
est le SEUL Régénéra-
teur des Cheveux mé-
dical. Résultats inespé-
rés. — Vente toujours
croissante. — Expériences
sérieuses.

Envoi franco sur demande du Prospectus
contenant détails et attestations.

Se trouve à Tunis, au Magasin général, 22, avenue de France.



Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis et franco
du catalogue général illustré, ren-
fermant toutes les modes nouvelles
pour la SAISON D'HIVER, sur de-
mande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^{ie}
PARIS

Sont également envoyés franco, les
échantillons de tous les tissus compo-
sant nos immenses assortiments, mais
bien spécifier les genres et prix.

Service des expéditions pour la Tunisie :

Envoi franco de port à partir de
25 francs jusqu'à Tunis et dans tous
les ports de la Tunisie.

COLIS-POSTAUX — Toute com-
mande de 25 fr. payée par avance,
dont l'envoi peut être fait en un seul
colis, est envoyée franco de port jus-
qu'à destination, dans toutes les loca-
lités desservies par Colis-Postaux.

**GRANDE
BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE**

Wagner et Alchelin

8, RUE DE LA COMMISSION, 8, TUNIS

Pains de luxe et de ménage. — Spécia-
lité: Pains anglais. — Broches, croissants.
— Petits pains pour thé et café. — Farine
en gros et détail.

ON PORTE A DOMICILE

AU BASSIN D'ARCACHON
Rue d'Italie n.

Par tous les courriers, grand arrivage
d'Huitres

de Marennes, Arcachon, Cancale, etc.

Pelleterie et Plumes

M. BLANC, naturaliste

16, rue Al-Djazira, Tunis

PRÉPARATION DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX.

Grand Hôtel de Paris

Le plus grand de Tunis.

Entièrement meublé et remis à neuf

M. J. AUDEMARD a l'honneur d'informer
sa clientèle que depuis le 5 août 1894 il est
seul propriétaire de l'Hotel de Paris.

Prix particuliers pour MM. les voyageurs
et colons. — Spécialité pour noces, banquets
et soirées avec location de matériel. — Pen-
sion de premier ordre.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut
être comparé au **coaltar saponné**
Le Deuf pour assainir la bouche en
tuant les microbes qui s'y développent,
« purifier l'haleine et rafermir les dents
déchaussées ». Il possède en outre l'avant-
tage d'une innocuité absolue, condition né-
cessaire pour un produit d'un usage jour-
nalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE

Le Gérant: Em. LACROIX

TUNIS — Imprimerie Omessa, 18 bis, rue d'Espagne.

Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif

		HORAIRES D'ÉTÉ						
ALLER	TUNIS.....	Départ.	5 10	7 10	11 15	4 15	6 00	7 45
	HAM.-EL-LIF....	Arrivée.	5 40	7 40	11 45	4 45	6 30	8 15
RETOUR	HAM.-EL-LIF....	Départ.	5 50	7 50	1 15	5 00	6 45	10 45
	TUNIS.....	Arrivée.	6 20	8 20	1 45	5 30	7 15	11 15

Dimanches et jours fériés départ de Tunis : 2 15 et 10 00
départ de Ham.-el-Lif : 3 15 et 9 15

P. Delalande

Représentant, 6, rue d'Angleterre, TUNIS

SOCIÉTÉ DES GRANDES CAVES DE BORDEAUX : COGNACS & EAUX-DE-VIE

Fontes d'art et d'agrément : Gasnes, Paris
Autographie instantanée (300 copies sans manipulations)
Ozonateur, désinfecteur automatique
Étiquettes de luxe pour liquoristes : Pichot, de Paris.

Pour tous renseignements, croquis, catalogues, échantillons, s'adresser ou écrire à M. DELALANDE, représentant pour la Tunisie, 6, rue d'Angleterre, Tunis.

Chauves ! Bénissez-moi !
GRACE A MA MERVEILLEUSE

Lotion Pilogène de Mesmer

Il ne tient qu'à vous de recouvrer rapidement vos cheveux

100,000 fr. seront offerts à celui qui prouvera l'inefficacité de mon traitement. — Arrêt instantané de la chute des cheveux. 100,000 fr.

Repousse certaine, rapide et opulente même après les maladies qui entraînent la chute inéluctable des cheveux, telles que : la Chlorose, la Syphilis, l'Accouchement et en général les maladies aiguës. Succès aussi complet après l'Eczéma, l'Impétigo, l'Acné sébacée, le Psoriasis, le Pityriasis, la Piliq, la Pélade, etc.

Entretien et beauté de la chevelure. — Prix du flacon : 4 fr.

Envoi contre mandat-poste adressé à A. LAUGIER chimiste Membre diplômé et Médaille de première classe de l'Institut Européen Successeur de Mesmer.

PARIS - 6, rue Labie - PARIS

GRANDE EPICERIE ORIENTALE

Aimé EYRIÈS

TUNIS -- 24, rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme
CAPITAL : 10,000,000
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. -- Avances sur récoltes -- Garde de titres. -- Reports. -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme. -- Dépôts à vue et à échéances fixes. -- Encaissements et recouvrements. -- Emissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

FABRICATION FRANÇAISE

de serrures et combinaisons

POUR COFFRES-FORTS

simples ou incombustibles

(FORESTIER Frères (Vaines))

Seul dépositaire pour la Tunisie

A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France (Passage de Tunis).

MESSAGERIES FRANÇAISES

DEMANGE et Cie

Service quotidien régulier

ENTRE TUNIS-SOUSSE & VICE-VERSA

Service des Dépêches, Transports des Voyageurs de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse, au Café du Commerce.

Maison Pierre AUVIN. -- Tunis

MARBRES BRUTS ET OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne. -- Vastes entrepôts : rue d'Italie

N. B. -- Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

MATÉRIEL NEUF ET D'OCCASION

A. PETOLAT, à Dijon

Fonderies et Ateliers de Construction

VENTE ET LOCATION

Succursale à Tunis

La maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATÉRIEL et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adresser la correspondance à M. PETOLAT, place de la gare française, à Tunis

AU CADRAN UNIVERSEL CHARLES KLOTH

TUNIS -- 17, Avenue de France, 17 -- TUNIS

Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc., etc.

Grande Manufacture VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

et Chemises en tous genres

MARSEILLE — BUENOS-AYRES
GROS ET DEMI-GROS

E. & H. CAIRE

DE C^{ie} CAIRE ET FILS

52, Rue Tapis-Vert, MARSEILLE

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme - Capit. 30 millions

SUCCURSALE DE TUNIS

8, rue Es-Sadikia, 8

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe :

A vue 2 0/0 — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 0/0.

FER QUINA BISLERI

VOLETE DIGERIR BENE ??

LIQUEUR

VOLETE LA SALUTE ??



STOMACHIQUE RECONSTITUANTE
de Felice BISLERI
MILANO

Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du vermouth.

L'EAU

de la R. Sergente Angelica de NOCERAUMBRA, légère gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarées par les principales célébrités médicales la reine des eaux de table.



Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI, 19, rue Chaker -- TUNIS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 15 millions entièrement versés
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0 — Bons de caisse, bons à un an et deux ans, 3 0/0 ; bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0 ; bons à cinq ans, 4 0/0.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 8 MILLIONS de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. -- Dépôts à vue et à échéances fixes -- Garde de titres. -- Paiement et escompte de coupons. Reports. -- Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. -- Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSSIONS -- ÉMISSIONS

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE

9, Avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE : 23^e, rue Al-Djazira (ancien local. -- TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES vend tous produits accessoires et appareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'Avenue de France sont chauffés. Les dames en costumes de bal et les enfants en chemisettes pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

MANUFACTURE DE CARREAUX DE FAIENCE

Fourmaux-Tourquin
à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU BOULONNAIS

Travaux en Ciments

Cuves à vin, enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul GAILLARD architecte, représentant

Bureau et cabinet d'échantillons Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) -- TUNIS

Demander partout

" L'APÉRITIF BELLOT "

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, distillateur à Tunis

Rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de **VICHY**
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départ de Tunis

Lundi	A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct. A 4 heures soir pour Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba et Tripoli. -- Retour par les mêmes escales.
Mercredi	A 3 heures du soir : pour Marseille direct.
Jendredi	A 3 heures du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès Djerba et Tripoli. -- Retour par les mêmes escales.
Vendredi	A 3 heures du soir : pour Marseille direct.
Samedi	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.